



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Saint-Pierre-et-Miquelon: produits d'eau douce et de la mer

Question écrite n° 37899

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur les graves difficultés auxquelles doit faire face l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, dans le domaine de la pêche. L'histoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a depuis plus de trois siècles subi les aléas des relations franco-britanniques. Ces événements historiques (traités d'Utrecht, de Versailles, de Paris, Bait Bill, traité de Londres, et accords de 1972), ont chaque fois modifié le fragile équilibre économique et démographique, et ont influé sur le développement de l'archipel. A chaque retrocession de l'archipel à la France, les pêcheurs ont obtenu des droits de pêche plus limités, malgré le statut de « pied d'égalité » avec les ressortissants britanniques. Cette situation se serait confirmée dans l'entente franco-canadienne de 1972. Il semblerait par ailleurs qu'à chaque occasion depuis 1713, les Britanniques auraient cherché à restreindre le sens donné à l'expression « pied d'égalité ». Par exemple, en 1886, le Bail Bill, en interdisant la vente et l'exportation de la boëtte à partir de Terre-Neuve, a provoqué la diminution des activités de pêche sur la French-Shore. Par ailleurs, en 1891, le droit de pêcher le homard par les Français a été contesté et interdit, les experts britanniques de l'époque considérant que si la France avait le droit de pêcher, elle n'avait pas le droit de capturer le homard. Il apparaîtrait, enfin, que ces nombreux problèmes résulteraient de la rédaction souvent imprécise des traités entre la Grande-Bretagne, ou le Canada, et la France. Il lui demande donc son avis sur cette situation, ainsi que ce qu'il envisage de faire en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37899

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1078